

Pôle communication
pole.communication@gouv.nc
24.65.42

Mercredi 18 Octobre 2023

INFORMATION PRESSE

Mer de Corail : le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie crée 105 000 km² de nouvelles réserves marines et place ainsi 10 % de son espace maritime sous protection forte

Le gouvernement a adopté ce mercredi 18 octobre, l'arrêté de création de nouvelles réserves dans le Parc naturel de la mer de Corail, porté par le membre chargé de l'environnement Jérémie Katidjo Monnier. C'est ainsi plus de 100 000 km² de nouvelles réserves qui voient le jour, consacrant l'ambition de protéger sur le long-terme le patrimoine marin exceptionnel de la Nouvelle-Calédonie.

Un important travail scientifique a permis d'identifier les zones d'intérêt écologique prioritaire : monts sous-marins, zones de reproduction des baleines à bosse, îles et récifs éloignés, zones de reproduction et de nourrissage des oiseaux. Cinq nouvelles réserves naturelles voient ainsi le jour sur la Ride de Norfolk, le Sud du Bassin de Fairway, la Ride d'Entrecasteaux, la Fosse des Nouvelles-Hébrides, et l'Île de Walpole. Une nouvelle réserve intégrale est mise en place sur le Banc Capel. Les réserves de Bellona et des Atolls d'Entrecasteaux voient leur niveau de protection rehaussé, passant de réserve naturelle à intégrale.

Les enjeux sont gigantesques, puisqu'un véritable effondrement de la vie sauvage est en cours sur notre planète. Les cinq principales causes sont la dégradation des habitats par les activités humaines, le réchauffement climatique, la chasse et la pêche au-dessus des seuils de renouvellement, les espèces invasives et les pollutions en tous genres. Ces menaces pèsent en Nouvelle-Calédonie comme partout dans le monde. La création de nouvelles réserves marines est un grand pas en avant et doit continuer à s'accompagner d'une politique ambitieuse de protection de l'environnement à tous les niveaux.

Ainsi, l'espace maritime calédonien comptera 136 830 km² de réserves, soit 10% de sa surface sous protection forte. La superficie des réserves intégrales est multipliée par 4, celle des réserves naturelles par 5. Ces classifications correspondent aux niveaux I et II de l'UICN, les standards les plus élevés au niveau international et traduisent la volonté de la Nouvelle-Calédonie de faire du Parc naturel de la mer de Corail un modèle de préservation de la biodiversité au niveau mondial.

Les réserves de la Mer de Corail



« Nous voulons faire du Parc naturel de la mer de Corail un étendard de la Nouvelle-Calédonie en matière de biodiversité. »

Louis Mapou, Président du gouvernement, lors de son discours de politique générale du 25 novembre 2021.

« Avec la création des nouvelles réserves, notre parc a le potentiel de devenir une véritable référence dans le monde. »

Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement.

Un important travail de concertation a été engagé avec toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion du Parc naturel de la mer de Corail, permettant d'aboutir au texte examiné ce jour par le gouvernement. La population calédonienne s'est fortement mobilisée. Les avis, largement favorables, témoignent de l'intérêt grandissant pour la protection de l'environnement marin. Ce processus s'inscrit dans la pratique de gestion du Parc naturel de la mer de Corail, qui vise à concilier la préservation de l'environnement et le développement des usages durables.

Ces nouvelles réserves constituent un vecteur de diplomatie verte dans la région Pacifique. En effet, les espèces marines du Parc naturel de la mer de Corail ne connaissent pas les frontières des zones économiques exclusives et leurs espaces de vie s'étendent jusqu'aux eaux des Etats voisins.

Compétent en matière de coopération régionale, le gouvernement de la Nouvelle Calédonie échange avec les gestionnaires de parcs australiens, le Vanuatu, les Îles Fidji et les Îles Salomon pour créer de véritables corridors écologiques entre les nouvelles réserves calédoniennes et les espaces protégés des États voisins du Pacifique. Avec la récente signature du traité international de protection de la haute mer, et la possibilité de créer des aires marines protégées dans les eaux internationales, cette perspective s'étend également au Sud de la réserve du Bassin de Fairway.

« Face à la dégradation mondiale de l'état de santé des océans, la région Pacifique a un rôle clef à jouer pour la sauvegarde des grands équilibres marins. Avec la création des nouvelles réserves, la Nouvelle-Calédonie montre son volontarisme pour engager une dynamique régionale qui renforcera la coopération avec nos amis du Vanuatu, des Iles Salomon, des Iles Fidji, et de l'Australie »

Jérémie Katidjo Monnier, suite à des échanges avec ses homologues des gouvernements des Etats du Pacifique lors du 31ème Sommet du PROE, organisé aux Samoa du 4 au 8 Septembre 2023.

Ce projet est également l'occasion de consacrer la vision culturelle kanak de l'océan, et plus particulièrement l'importance des monts sous-marins qui constituent un monde de silence, de tranquillité et de paix où reposent les esprits. En lien avec les autorités coutumières, des noms en langue vernaculaire vont être définis pour plusieurs réserves du parc. Par ailleurs, l'appellation de la réserve naturelle « La Monique – Ile de Walpole » est un geste de mémoire en cette année qui marque les 70 ans de la disparition du caboteur.

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie fait une avancée majeure dans la protection du Parc naturel de la mer de Corail et sa biodiversité exceptionnelle. Avec ces nouvelles réserves géantes qui permettent d'atteindre 10 % de son espace maritime sous protection forte, elle endosse un rôle moteur qui renforce son intégration dans le Pacifique. C'est une nouvelle ère qui débute pour le Parc naturel de la mer de Corail, à la veille des célébrations marquant les dix ans de sa création.

* *
*